

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 mai 2019, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-sept heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe, était également présente.

La directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de l'état des mesures d'urgence local
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2019.05.114**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2019.05.115**
Suivi de l'état des mesures d'urgence local

CONSIDÉRANT la résolution 2019.04.109, adoptée par le conseil en séance extraordinaire le 26 avril 2019, déclarant l'état d'urgence local;

CONSIDÉRANT la résolution 2019.04.112, adoptée par le conseil en séance extraordinaire le 29 avril 2019, maintenant la déclaration d'état d'urgence local;

CONSIDÉRANT que la situation est stable mais que les résidences dans certains secteurs touchés par les inondations sont toujours évacuées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Nomingue maintient la déclaration d'état d'urgence local pour une période de cinq (5) jours.

ADOPTÉE

3 Période de questions

**4 Résolution 2019.05.116
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

Catherine Clermont
Directrice générale adjointe

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.